Réunion du Conseil Municipal du 10 décembre 2021 Compte rendu

L'an deux mille vingt et un, le 10 décembre à 19 heures, le Conseil municipal de REYVROZ dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente.

Date de convocation du Conseil municipal : 3 décembre 2021

Présents : M. LOMBARD Gérald, Mme CORNIER Andrée, M. DUPRAZ Didier, M. DUBOIS Olivier, M. CANTAN Cyrille, M. ELIE Michel, M. IRLES Florian, M. GERIN Stéphane, Mme MENTHON Dorothée, Mme MONTET Stéphanie, M. DECORZENT Laurent, M. MOREL-CHEVILLET Bruno

Excusés: Mme COLLOUD Colette et M. COLLOUD Amaury

M DECORZENT Laurent a été élu secrétaire.

Le Conseil municipal approuve le compte rendu du 5 novembre 2021.

INTERCOMMUNALITE

➢ CCHC

Zonages d'assainissement et des eaux pluviales

Monsieur le Maire explique que les zonages d'assainissement et des eaux pluviales de la commune devront faire l'objet d'une enquête publique. Afin de faciliter cette opération, la CCHC a proposé aux communes d'approuver ces zonages et d'intégrer l'enquête nécessaire à celle du PLUi-H.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le zonage d'assainissement et des eaux pluviales de la commune.

PLUi-H (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal avec volet Habitat)

L'enquête publique du PLUi-H prévue de fin décembre à fin janvier a dû être reportée pour des raisons techniques. Elle aura lieu du 27 janvier au 28 février 2022.

Une permanence sera organisée en mairie le 18 février de 9h à 12h. En cas de difficulté, la population aura la possibilité de faire ses remarques au siège de la CCHC ou dans une autre commune aux dates de permanence de chacune d'elles. Le secrétariat pourra renseigner les personnes intéressées sur ces dates.

URBANISME

> Déclaration d'intention d'aliéner

- DIA N° 07422221B0011 Vente COLLOUD/DEMAN/HAUTEFAYE Impasse de la Chenoz –parcelle B 2647-2649
- DIA N° 0742221B0012 Vente VULLIEZ/FONCIER CONSEIL Au Barde parcelles B 2852-2853-2854-2857-2858-2859-2860

- DIA N° 0742221B0013 Vente VULLIEZ/FONCIER CONSEIL Au Barde parcelles B 2861 à 2885 et B 2889 à 2893
- DIA N° 07422221B0014 Vente VULLIEZ/FONCIER CONSEIL Au Barde parcelle B 1715
- DIA N° 07422221B0015 Vente VULLIEZ/FONCIER CONSEIL Au Barde parcelles B 2842 et B 2844 à 2847

Monsieur le Maire fait part au conseil des dernières nouvelles concernant le projet de lotissement de la Fruitière.

BUDGET

Monsieur le Maire explique qu'en ce qui concerne le réaménagement des emprunts de la Caisse d'Epargne, une DM avait été prise au conseil du 8 octobre dernier afin de prévoir les différentes opérations liées à ce réaménagement.

La Préfecture nous a signalé que cette DM comportait une anomalie. Elle nous demande de procéder au retrait de la délibération concernant la DM n°2 du budget eau, de la DM n°4 du budget principal et de reprendre la nouvelle DM suivante :

Budget eau DM n°2:

Fonctionnement	
Dépenses	

6688/66 Autres	+ 97 248.63 €
----------------	---------------

Recettes

796/042 Transfert charges financières	+ 97 248.63 €
---------------------------------------	---------------

Investissement

Dépenses

4817/040) Pénalités renégociation dette	+ 97 248.63 €
166/16	Refinancement de dette	+ 566 203,22 €

Recettes

1641/16	Emprunts en euros	+ 97 248.63 €
166/16	Refinancement de dette	+ 566 203,22 €

Explique qu'il y aura lieu d'amortir les pénalités de renégociation sur une durée de 10 ans. Le premier amortissement des pénalités interviendra sur le budget 2022.

Budget principal DM n°4:

Fonctionnement

Dépenses

6688/66 Autres + 46 213.42 €

Recettes

796/042 Transfert charges financières + 46 213.42 €

Investissement

Dépenses

4817/040 Pénalités renégociation dette + 46 213.42 € 166/16 Refinancement de dette + 354 053.75 €

Recettes

1641/16 Emprunts en euros + 46 213.42 € 166/16 Refinancement de dette + 354 053.75 €

Explique qu'il y aura lieu d'amortir les pénalités de renégociation sur une durée de 8 ans. Le premier amortissement interviendra sur le budget 2022.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces opérations.

DIVERS

> Convention de mise à disposition d'un local à l'ACCA de Reyvroz

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement l'association de chasse communale utilise un petit local à côté du CPI et que l'association souhaite faire quelques travaux d'aménagement de ce local.

Afin de régulariser la situation, il a été convenu que la commune et l'ACCA signe une convention de mise à disposition de ce local. Lecture est faite de cette convention qui prévoit les conditions d'utilisation et de prise en compte des charges d'eau et électricité.

Le Conseil Municipal approuve cette convention et charge Mr le Maire de sa signature.

Bulletin municipal

Le bulletin est en préparation et une première ébauche de celui-ci est présentée au conseil.

> Cérémonie des vœux

Devant le contexte sanitaire actuel et la reprise de l'épidémie, en particulier dans notre vallée, ainsi que les contraintes d'accès et l'impossibilité d'organiser un moment convivial à l'issue de la cérémonie, le Conseil Municipal s'est prononcé pour le report de cette dernière.

QUESTIONS DIVERSES

- ➤ Une présentation des projets d'aménagement de la RD26 et du secteur mairie est faite au conseil avec une première estimation du coût des travaux et des financements.
- ➤ La législation va imposer d'effectuer divers diagnostics dans les locaux mis en location. Un devis pour effectuer ces derniers sur le bâtiment de la Cure a été accepté. Une intervention du prestataire doit avoir lieu le 17 décembre.
- Un contrat d'entretien du monte-personne de la mairie va être conclu avec l'installateur de cet équipement.
- > La subvention demandée par la bibliothèque auprès de Savoie biblio a été acceptée.
- Les Pt'Hiboux du Léman, association qui finance des projets au sein du service pédiatrique de l'hôpital de Thonon, organise une collecte de jouets neufs lors du marché de Noël de Thonon. Une information sera mise sur le site de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h

Prochain Conseil Municipal le 14 janvier 2022 à 19h.

Le Maire, Gérald LOMBARD